

# Protocole de reprise Activités en extérieur

Période MARS 2020. Référence protocole numéro 03/2021

LIEU DE REPRISE :

**COMPLEXE HOFLANDT** stade des Cheminots  
20 Rue de la Plaine, 59190 Hazebrouck

Les gestes barrières et la règle de distanciation seront applicables à tous , enfants et ado- adultes pratiquants.



Toute personne ne respectant pas le protocole sera immédiatement exclue de cette reprise.

Matériel individuel à ramener: **bouteille d'eau, un paquet de mouchoirs en papier, gel, une petite serviette éponge ou des lingettes** etc ...

Tenue de sport obligatoire (pas de judogi) , selon météo (Casquette, kway ...)

**Attention il n'y aura aucun accès aux sanitaires du complexe.**

***(prévoir le passage aux toilettes chez vous avant de venir au club)***



**Je prends**



**avec**



# RECOMMANDATIONS MEDICALES AVANT TOUTE REPRISE DE L'ACTIVITE AU CLUB FJH

Avis médical / Lire les recommandations médicales de la FFJDA : Protocole

Lire les recommandations sanitaires post-confinement du Ministère des Sports

## Préconisations sanitaires à prendre avant de se rendre au dojo

### Préconisations communes

- Je ne suis pas dans un foyer ayant un cas de COVID-19 déclaré depuis moins de 24j
- J'ai un bon état de santé général
- Je ne vis pas avec une personne fragile (> 70 ans, pathologie cardiaque ou pulmonaire chronique, immunodéficience)

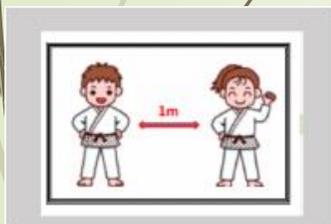
## RECOMMANDATIONS SANITAIRES À LA REPRISE SPORTIVE POST CONFINEMENT LIÉ À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 POUR L'ENSEMBLE DES SPORTIFS

1. Pour les personnes ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le covid-19) ou ayant été en contact avec des malades confirmés, **une consultation médicale s'impose avant la reprise.**
2. Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique, **il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.**
3. Pour tous les sportifs, **il est recommandé une reprise progressive de l'activité sportive** en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort et de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaires ou articulaires, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.



# ARRIVEE AU COMPLEXE HOFLANDT (stade des Cheminots)

## Dispositif des mercredis et samedis (section enfants et ado)



- Les parents accompagnants patientent devant la grille du complexe.
- Les activités seront proposées sur une aire d'activités au complexe.
- En cas de pluie, les activités proposées seront annulées. Les infos vous parviendront par mail dans ce cas-là.
- Tenue de sport obligatoire sur soi (**pas de passage au vestiaire, NI TOILETTES**).
- Entrée des judokas par la grille du complexe.
- L'enfant est accueilli par LE PROFESSEUR ou un parent volontaire PV1 muni d'un masque remis par le club.
- Aucun parent n'avance au-delà de la grille et n'assiste au cours.
- Attente de l'autorisation d'entrée PAR LE PROFESSEUR.
- Les parents respecteront les gestes barrières (notamment le port du masque) et la distanciation entre eux (1m).
- Attention, dans le sac de l'enfant **la fiche d'urgence de ce dossier doit être complétée**.
- Elle sera ramassée par le professeur à l'entrée du complexe.
- Le parent lit la charte d'engagement ci-jointe. Il y indique le numéro d'urgence.
- Cette charte est ensuite déposée par le parent du judoka, dans la caisse prévue à cet effet à l'entrée.
- Le professeur ou le parent volontaire (PV1) coche le cahier de présence. Le crayon lui aura été remis par le club et lui restera acquis.
- L'enfant aura au préalable vérifié sa température avant de venir. En cas de température supérieure à 38°, le judoka ne se rendra pas à l'entraînement.
- Le professeur ou le Parent volontaire (PV1) attribue un numéro (par ordre d'arrivée). Le judoka se rend sur cet emplacement d'attente prévu sur l'aire d'évolution que le professeur lui aura attribué.



**Aucun accès aux toilettes .  
Anticipez « les besoins » de vos enfants chez vous.**

# ZONE D'ACTIVITES

- Le judoka rejoint son emplacement sur l'aire d'évolution sur les indications du professeur.
- Sur cet emplacement matérialisé par un cône numéroté, le judoka y déposera sa bouteille d'eau, ses mouchoirs, son gel, sa petite serviette éponge etc ...
- Sur l'aire d'activités, le professeur muni d'un masque selon la distance par rapport au groupe (en respectant la distanciation d'un mètre entre eux) désigne l'atelier et l'endroit où le pratiquant doit se rendre pour y participer (aire d'activité terrain de jeu).
- Des ateliers tournants seront proposés .
- Le judoka ,en respectant les consignes , se rend sur son atelier .
- Un jeune de la commission JEUNES ou un adulte CFEB , muni d'un masque et de gants jetables, pourra être présent sur cet atelier.
- Le professeur explique l'atelier tout en veillant que chaque judoka reste dans sa surface d'évolution.
- Sortie par la grille . Le parent accompagnant attend que son enfant soit appelé et n'avance pas au-delà de la grille. Une fois l'enfant remis aux parents, aucun attroupement ne sera autorisé aux abords de la grille.

**Accueil des enfants à la grille du complexe . Aucun parent ne sera autorisé à se rendre au-delà de cette grille . MERCI**



# GROUPES (attention afin d'équilibrer les groupes , une répartition a été faite GR1/GR2/GR3/GR4)

Groupe 1  
(mini-poussins et  
poussins 1<sup>ère</sup> année)

Groupe 2  
poussins 2<sup>ème</sup> année ,  
benjamins, minimes

GRUPE DIMANCHE :  
Groupe 3 : Cadets – Juniors  
Groupe 4 : plus de 18 ans

Groupe 4 : plus de 18 ans

**VOIR LES LISTES ENVOYEEES PAR MAIL**

Groupe 3  
Cadets – Juniors (moins de 18 ans)

# GROUPE EVEIL JUDO

## ➔ Groupe Eveil judo

**Annonce INFOS** *Le mois de mai est particulier , nombreux jours fériés et Pont .Aussi nous nous voyons obligés de déplacer les cours Eveil du samedi au mercredi.*

**A titre exceptionnel , les cours des baby judo des samedis 1, 8, 15 et 22 sont annulés .**

**Aussi , il y aura cours Eveil Judo à titre exceptionnel les mercredis 5,12,19 mai selon les horaires suivants .**

**14h05-14h15 Accueil et protocole**

**14h15-15h Activités baby**

**15h-15h10 Sortie**



**Voir les listes envoyées par mail .**

# Horaires des activités

**Mercredis 5 12 19**  
**cours baby à 14h**  
**jusque 15h .**

## Programme Mercredi

Horaire :	Activité* :
15h15 - 15h25	Accueil Groupe 1 - Protocole
15h30 - 16h30	Activités
16h30 - 16h40	Sortie
16h45 - 16h55	Accueil groupes 2 et 3 Protocole
17h00 - 18h00	Activités
18h00 - 18h10	Sortie

## Programme Samedi

Horaire :	Activité* :
9h45 - 9h55	Accueil - Protocole
10h00 - 10h50	Activités GROUPEES Groupes 1 et 2 6 – 13 ans
10h50 - 11h00	Sortie
11h05 - 11h15	Accueil EVEIL JUDO
11h15 - 12h00	Activités
12h00 – 12h10	Sortie

## DIMANCHE

Cours réservés aux ado –adultes  
de la section JUDO ET aux  
membres de la section TAÏSO  
Respect des gestes barrières,  
tenue de sport

## Programme DIMANCHE :

### SECTION ADO-ADULTES JUDO ET TAÏSO

Horaire :	Activité* :
9h15 - 9h25	Accueil - Protocole
9h30 - 10h30	ACTIVITES TAÏSO (groupes 3 et 4)
10h30 - 10h40	Sortie



*" Le sens du sport  
n'est pas dans le score  
ou le record mais dans  
l'habileté et les moyens déployés  
pour y parvenir. "*

Prof. Jigoro

Charte d'engagement . Elle doit être remise au professeur avant la grille pour la compléter . Prévoir votre crayon personnel. Une fois complétée , la charte sera remise dans la boîte prévue à cet effet à côté du PV1.

- **CHARTE**
- Le parent du judoka mineur ou le majeur pratiquant
- **Nom DU JUDOKA :** **prénom DU JUDOKA:**
- atteste avoir pris connaissance du protocole de reprise en extérieur et en accepte les contenus et principes .
- La signature de cette charte vaudra acceptation.
- -atteste être en conformité avec les conditions sanitaires de reprise.
- -pour les mineurs, permet la reprise d'activités de son enfant (mineur) sur la base de volontariat
- -pour les majeurs, participe à la reprise d'activités (majeur) sur la base de son volontariat
- -n'exercera aucun recours contre le club en cas de suspicion ni de cas avéré de COVID du pratiquant ou au sein de la famille
- -transmet au club le numéro d'urgence à joindre en cas de symptômes ou d'incident.
- **Numéro(s) d'urgence:** .....
- **Toute personne ne se conformant aux directives de ce protocole ne sera pas autorisée à la reprise d'activités.**
- Fait à Hazebrouck, le .....
- Nom: Prénom du signataire (parents pour le mineur) :